



Margency, le 19 juin 2020

Objet : Inscription Restauration Scolaire 2020/2021

Madame, Monsieur,

Les inscriptions à la restauration scolaire pour l'année 2020/2021 auront lieu du 24 juin au 22 août 2020.

Nous vous remercions de remplir le formulaire d'engagement et de le retourner auprès du service scolaire de la mairie.

Vous comprendrez qu'en l'absence du dossier complet, tout repas pris à la rentrée scolaire sans inscription faite aux dates indiquées ci dessus sera facturé au tarif « repas exceptionnel ».

Voici un rappel des documents à fournir obligatoirement pour l'inscription :

- La fiche d'urgence non confidentielle ainsi que l'autorisation d'intervention chirurgicale remplie par les parents ou le responsable légal,
- Copie des derniers bulletins de salaire des parents ou du responsable légal et pour les professions libérales une attestation sur l'honneur,
- Copie de l'attestation de la carte vitale sur laquelle figurent les enfant(s).

TOUTES LES DEMANDES D'INSCRIPTION INCOMPLETES SERONT REJETEES

Par ailleurs, si vous n'êtes pas à jour du règlement de vos factures précédentes, aucune inscription ne sera acceptée.

Je vous souhaite de bonnes vacances avant une belle rentrée scolaire.

Le Maire,
Thierry BRUN.



Lundi – Mardi – Vendredi
8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h

Mercredi – Jeudi – Samedi
8 h 30 à 11 h 45

Hôtel de Ville
5, avenue Georges Pompidou – 95580 MARGENCY

☎ : 01 34 27 40 40 - Fax : 01 34 16 13 01
e-mail : info@mairie-margency.fr
internet : www.mairie-margency.fr